

ÉTAT DE NEW YORK
BUREAU DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE

ACCORD SUR LA SUBVENTION À L'ADOPTION ET LES FRAIS D'ADOPTION PONCTUELS

Formulaire de remboursement des frais d'adoption ponctuels

Ce formulaire est à remplir après la finalisation de l'adoption. Le(s) parent(s) adoptif(s) doit(doivent) présenter les documents relatifs à toutes les dépenses ponctuelles réclamées avant le paiement et dans les deux ans suivant le jugement définitif. Le paiement sera effectué en une seule fois après réception de tous les reçus, et le montant du paiement ne pourra pas dépasser le niveau maximum fixé par le Bureau des services à l'enfance et à la famille de l'État de New York (Office of Children and Family Services, OCFS), soit 2 000 dollars par enfant.

Nom complet de l'enfant avant l'adoption : _____
NOM DE FAMILLE : PRÉNOM :

Numéro d'identification client (Client Identification Number, CIN) de l'enfant avant l'adoption : _____

Noms du ou des parents adoptifs : _____

Date du décret d'adoption définitif : _____
(JOUR/MOIS/ANNÉE)

Les frais ponctuels doivent être raisonnables et directement liés à l'adoption. Des reçus doivent accompagner toutes les demandes de remboursement. Veuillez joindre des pages supplémentaires le cas échéant.

A. Services fournis et payés par le(s) parent(s) adoptif(s) :	
SERVICE	MONTANT
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
Paiement au(x) parent(s) adoptif(s) :	\$

B. Services juridiques et autres par un avocat :	
SERVICE	MONTANT
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
Paiement à l'avocat :	\$
Montant total (A+B) :	\$

/ /

SIGNATURE DU FONCTIONNAIRE DU DÉPARTEMENT DES SERVICES SOCIAUX DATE (JOUR/MOIS/ANNÉE)

APPROUVÉ

REJETÉ